

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	9
• votants	9
• absents	1
• exclus	0

De la commune de Chancia

Séance du 02 mars 2026 à 18 heures 33

Date de convocation :

23 février 2026

Date d'affichage :

23 février 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

DELIBERATION n°

2026-03-02/09

Refacturation des

frais de

l'accompagnement

scolaire - TEC

enfants de Condes

M. BONIN Robert

Étaient présents :

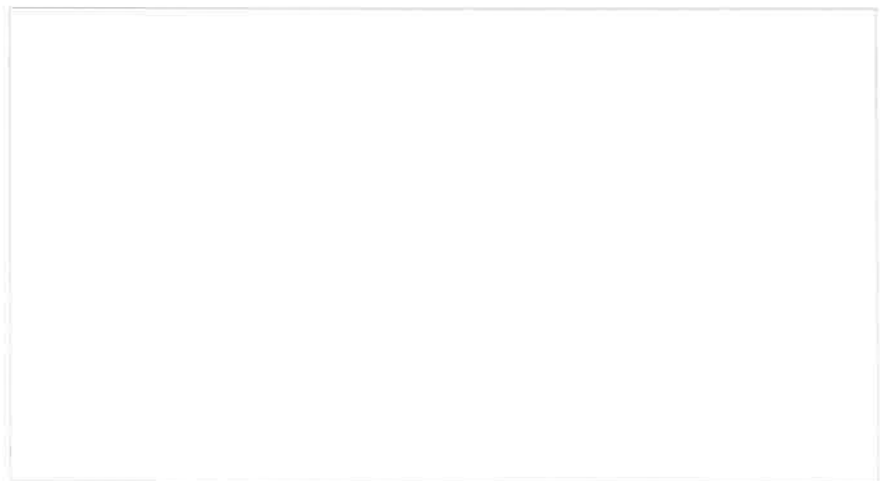
BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.

Absent :

KOCIOLO Guillaume.

Secrétaire de séance :

M. BELZUZ Jean-Claude



Délibération n° 2026-03-02/09

Refacturation des frais de l'accompagnatrice scolaire –
Terre d'Émeraude Communauté enfants de Condes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, la présence d'un accompagnateur a été rendue obligatoire dans tout véhicule transportant des élèves d'âge préscolaire (inférieur à 6 ans) sur le réseau Jurago organisé sur le territoire départemental du Jura.

L'article L3111-9 du code des transports stipule que "la Région ... peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes, établissements d'enseignement, associations de parents d'élèves et associations familiales."

Vu le nombre d'enfants sur la Commune de Chancia, celle-ci a été désignée pour le recrutement de l'accompagnateur/trice de bus scolaire.

Pour la rentrée 2024-2025, la part communale de l'accompagnatrice de bus est de 7 908.79 € pour 5 enfants. Le coût par enfant est donc de 564.91 €.

2 enfants de Condes de moins de 6 ans ont été pris en charge par notre accompagnatrice de bus.

Il est donc proposé de refacturer au prorata du nombre d'enfants de moins de 6 ans, soit un coût pour la commune de Condes de 1 129.83 € pour 2 enfants.

La compétence scolaire pour la commune de Condes étant transférée à Terre d'Émeraude Communauté (ex-Communauté Petite Montagne), la demande sera envoyée à Terre d'Émeraude Communauté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le montant de 1 129.83 € à refacturer à Terre d'Émeraude Communauté.



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 16/03/2026



ID : 039-213901028-20260302-20260302_09-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Chancia, le 02 mars 2026

Le Maire, Robert BONIN



Publié le : 16/03/2026 10:37 (Europe/Paris)

Collectivité : Chancia

https://www.commune-chancia.net/documents_administratifs/54929